

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022**REUNION PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et M^{me} Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M. le Directeur général provincial assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 16 juin 2022 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. Guy DUBOIS

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de groupe. – Madame SCHEEN

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de Groupe.- M. EL HAJJAJI.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- M. Alain DECERF.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe.- Trois retardataires...

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, l'ordre du jour des questions d'actualité ainsi qu'une communication du Collège provincial relative à la cinquième actualisation des actions de solidarité de la Province de Liège en faveur des citoyens et des communes sinistrés à la suite des inondations des 14 et 15 juillet 2021.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 19 mai 2022. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL , Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 19 mai 2022).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Questions d'actualité

Document 21-22/A26 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la Culture et la Promotion de la Santé.

Document 21-22/A27 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la vente de l'Espace Belvaux.

Document 21-22/A28 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux changements climatiques.

Document 21-22/A29 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la mise en place d'une Transurbaine tramifiée.

M. LE PRESIDENT. – Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte quatre points.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

Pour la première question A26, je donne la parole à Mme Murielle FRENAY. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme FRENAY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs des Députés, chers Collègues.

Ma question pose sur une alliance Promotion de la santé – Culture.

Vous n'êtes pas sans savoir que la reprise des activités culturelles qui suit la pandémie s'avère compliquée en termes de fréquentation des spectateurs dans les salles, voire même en extérieur.

Au-delà de ce constat, deux phénomènes se développent, qui inquiètent les organisateurs, ainsi que les futurs publics : la hausse des constats d'agressions à caractères sexuels, voire plus graves, de viols et le phénomène des « piqures » avec ou sans produits.

Certains opérateurs culturels comme le Festival de Liège ont décidé de mettre en œuvre des actions afin de rendre leurs événements le plus « safe », sécurisés, possible. Par exemple, animer l'espace toilettes quand il est éloigné de l'accueil général des festivités.

D'autres exemples existent en Europe, pour appréhender comment empêcher ce genre d'attaques envers les personnes.

La Province pourrait mettre en œuvre un lien entre la promotion de la santé et la culture afin de trouver ensemble des méthodes permettant à ce genre d'initiatives de se multiplier et de s'échanger.

Une plateforme d'échange de bonnes pratiques pourrait voir le jour, une journée d'étude sur le sujet pourrait se mettre en place.

L'été est le temps des festivals en tout genre : ce sont des lieux propices à ce type d'agression : une présence rassurante serait la bienvenue pour montrer une prise en compte du danger sans tomber dans la paranoïa.

Un échange de vue entre les deux services pourrait-il être organisé afin de construire une action commune ? Cela pourrait aussi faire connaître au plus grand nombre les actions des différents services de la Province qui s'occupent de ces problématiques.

En vous remerciant.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la Députée provinciale – Vice-présidente.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

Mme FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question dans laquelle vous abordez deux phénomènes distincts.

Le premier est plus ancien, il s'agit des faits d'agression à caractère sexuel qui, vous l'avez dit, peuvent aller jusqu'au viol.

Le second, est nettement plus récent mais non moins inquiétants bien sûr puisqu'il s'agit des piqûres dont nous avons toutes et tous déjà entendu parler.

Les secteurs évènementiels, sportif, culturel, les boites de nuit... en réalité, ces secteurs organisant des évènements de masse comme on les appelait pendant les confinements, tentent de se relever. Ils se relèvent et sont frappés de plein fouet par ces manifestations inquiétantes.

L'une a trouvé une réponse qui s'est organisée et a trouvé écho via le mouvement #balancetonbar, tandis que les piqûres, plus récentes, créent un sentiment d'insécurité dont certains se seraient effectivement bien passé.

Ces deux phénomènes appellent des réponses policière et éventuellement judiciaire.

Ils appellent aussi des actions en amont en matière de ce que l'on appelle, la réduction des risques.

À cet égard, ma réponse se divisera en trois volets : es actions que la Province de Liège mène déjà ; les actions construites, prêtes, que la Province de Liège mènera dès la prochaine rentrée scolaire ; les actions à l'état de projets, en attente de validation.

Premièrement, au niveau des actions déjà menées par la Province. Depuis 2008, nous travaillons à la réduction des risques en milieu festif avec sa campagne « Liège Province Festive », LPF.

Liège Province Festive vise à favoriser le bien-être des jeunes (de 15 à 30 ans) en les sensibilisant aux comportements possiblement dangereux et en les informant sur la philosophie de la réduction des risques.

Vous le savez, la prévention des risques est une stratégie de santé publique qui vise à prévenir prioritairement les dommages liés à l'utilisation de « drogues » et, dans un second temps, les risques inhérents au contexte festif. Cette approche s'inscrit, bien sûr, dans une démarche globale de promotion de la santé.

Concrètement LPF est donc une campagne de sensibilisation aux comportements à risques en milieu festif via : des informations claires ; des animations ludiques ; la distribution de matériel de réduction des risques, préservatifs, bouchons d'oreilles et autres.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

3 thématiques principales sont dégagées : les risques auditifs ; la vie affective et sexuelle ; la consommation d'alcool et autres substances. Le tabac, la chicha ainsi que l'alimentation sont également abordés.

J'ajoute que dans un souci de complémentarité avec les acteurs du secteur associatif, une convention de collaboration est proposée aux organisateurs des événements sur lesquels la Province est présente avec son projet LPF.

Via cette convention, les services établissement également le relevé des partenaires présents lors de l'évènement ainsi que leur offre de service. Ainsi, nous pouvons adopter la nôtre, notre offre et la rendre la plus complète possible en concertation avec nos partenaires.

Voilà pour ce qui existe déjà.

Deuxièmement : les actions construites, prêtes, que la Province de Liège mènera dès la prochaine rentrée scolaire. Alors vous allez vous demander pourquoi j'arrive avec cela, vous allez le comprendre tout de suite...

Le Département de la Santé et des Affaires sociales lance actuellement BeCool@School, sa nouvelle offre de services en milieu scolaire.

Celle-ci se divise en deux grands axes : BeCool@School pour les écoles maternelles, primaires et secondaires. La prévention n'a pas d'âge ! Cette nouvelle offre est prête, une brochure de communication a été envoyée aux écoles il y a quelques semaines en vue de la prochaine rentrée scolaire. Elle sera, par ailleurs, présentée lors de notre prochaine deuxième commission.

BeCool@School « Futurs professionnels outil-et-vous » spécifiquement à destination des étudiants de l'enseignement supérieur qui seront amenés à rencontrer, de près ou de loin, des situations faisant référence aux thématiques abordées.

Pourquoi est-ce que je vous parle de BeCool@School aujourd'hui ?

Parce qu'en plus de ces deux volets, mais également en plus du programme Liège Province Festive, classique, les services ont développé un projet LPF@school, qui est clairement une liaison entre BeCool@School et LPF, vous l'aurez compris.

LPF@school est destiné aux étudiants du supérieur, faisant partie ou non des comités de fête, désireux de s'informer et de se former à la réduction des risques en milieu festif en lien, de nouveau, avec plusieurs thématiques : alcool, vie affective-relationnelle et sexuelle, assuétudes notamment.

Avec ce nouveau programme, qui sera distribué et proposé dans les hautes écoles et à l'ULiège dès la rentrée de septembre, les étudiants pourront s'engager à : suivre des séances d'information et de formations sur l'ensemble des thématiques de LPF ; être porteurs des messages de réduction des risques lors de leurs événements. Encourager, organiser et

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

participer, en collaboration avec des agents provinciaux, à la tenue de stand Liège Province Festive lors de manifestations récréatives,...

À ce stade, le programme est constitué de 2 modules de 3h de formation. Un sur l'alcool et les assuétudes et un sur l'EVRAS et les violences sexuelles.

Puis troisièmement : les actions à l'état de projets en attente de validation. Durant le confinement, et suite à l'arrêt des activités sur lesquels ils étaient traditionnellement présents, les services ont planché sur trois outils qui doivent encore être soumis à validation, notamment d'experts extérieurs : un banner-up qui vise à illustrer, via une gradation, les comportements observables. Cela va du regard appuyé, parfois lourd, aux baisés forcés, aux attouchements, et parfois malheureusement au viol ; autre outil, de nouveaux flyers reprenant des statistiques, la définition d'une violence sexuelle, du consentement, les bons réflexes ; un outil « photolangage » sur tablette qui questionne le jeune sur base de photos qui lui sont soumises. L'objectif est de créer le débat à partir d'une question ouverte : « Qu'est-ce que cette photo évoque ou éveille chez vous ? » et de voir à partir de quel moment on parle de violences sexuelles.

Ces trois outils devraient être présentés à l'asbl O'Yes, pour ceux qui connaissent mieux ex-SidaSOS, véritable experte en la matière.

O'Yes est cependant occupé à redéfinir ses priorités et objectifs, notamment via une large étude dont les résultats sont attendus depuis plusieurs semaines. La collaboration entre la province et l'asbl sera revue au regard de ces résultats, toujours dans un souci de complémentarité et de non-concurrence par rapport aux actions à mettre en place.

Une fois ces nouveaux outils validés, il est effectivement proposé, comme vous le mentionnez, qu'ils fassent l'objet d'une présentation du Département Santé/Social au Département de la Culture mais pas uniquement. Clairement, il est primordial et intéressant d'être complémentaire et que des ponts et des collaborations soient jetés entre les différents Départements.

Vous aurez cependant compris que, si les événements culturels sont concernés, ils ne sont pas les seuls ! Ces phénomènes touchent, malheureusement, tous les pans de notre vie en société, les services pensent que ces trois outils pourraient apporter une plus-value à la campagne LPF avec pour objectif, de nouveau, d'inciter les comportements favorables par la sensibilisation du public et, d'autre part, par la réflexion et la volonté de s'informer sur le sujet.

Enfin pour répondre à une de vos propositions, sous-question dans votre intervention. Oui bien sur une journée d'étude pourrait être envisagée à tout le moins en prémisses de toute autre initiative qui pourrait être discutée lors de cette journée d'étude avec le secteur associatif de première ligne qui y participerait.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale – Vice-présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de réaction. Je donne à nouveau la parole à Mme Murielle FRENAY.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme FRENAY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général, chers Collègues.

La question porte sur le futur de l'Espace Belvaux. Dans la suite d'échanges de mails que nous avons eus sur le sujet, Monsieur le Député - Président où je vous interpellais sur la vente de l'Espace Belvaux, je souhaite connaître les modalités de la vente, le prix et si c'est une agence immobilière qui s'en charge ?

Vous n'êtes pas sans savoir qu'une asbl s'occupant de sans-abris souhaite se porter candidate à l'achat de se bien avec pour objectif d'en faire un hôtel social. Pouvons-nous connaître votre positionnement quand à ce projet ? Comptez-vous les aider à le finaliser ?

En vous remerciant.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite M. André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Chers collègues,

Madame la Conseillère provinciale, chère Madame Frenay, vous interpelliez le Collège sur l'avenir de l'Espace Belvaux.

Vous le savez, la Province de Liège met actuellement en œuvre un vaste plan de rationalisation immobilière, tel qu'énoncé dans sa déclaration de politique provinciale. En acquérant ou en modernisant des bâtiments, l'objectif est de réorganiser et de mutualiser les services pour améliorer les actions au profit des citoyens. Cette réflexion globale nécessite inéluctablement de se séparer d'autres sites, jugé inadaptés, trop vétustes ou trop énergivores.

Dans le cas de l'espace Belvaux, situé rue Belvaux 189 à Grivegnée, le service, relevant du Département Culture qui occupait ce site a déménagé. Cet espace est donc vide et aucune affectation utile n'a été trouvée dans le chef de la Province. La mise en vente de ce bâtiment a donc été décidée. Suite à l'expertise d'un notaire, le prix de vente a été fixé à un total de 1.525.000,00 € en juin 2021.

Le Conseil provincial a d'ailleurs suivi le dossier puisqu'il en a validé les différentes étapes.

Pour ce qui est de l'ASBL Benoit et Michel dont vous nous parlez, que nous connaissons et avec qui nous avons des contacts d'ailleurs, nous sommes bien informés de son intérêt pour les lieux et serions ravis de la voir investir le site. Mais nous ne pouvons l'aider davantage. Suite à notre interrogation, la Tutelle régionale s'est en effet prononcée sur l'impossibilité de vendre de gré à gré à un acheteur spécifique au prétexte que l'objet de l'ASBL est social ; nous sommes

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

ainsi dans l'obligation de procéder à une vente publique, avec publicité. Ce système impose, sur un délai d'un mois, une publicité et le dépôt d'offres. En ce qui concerne l'Espace Belvaux, ce délai a commencé hier et il n'y a pas d'ailleurs d'agence immobilière qui s'interpose entre les acquéreurs et la Province de Liège. C'est donc la Province de Liège qui ouvrira les offres fin du mois de juin ou début juillet.

Ainsi, même si le projet de Benoit et Michel d'y voir séjourner des personnes dans le besoin est plus qu'honorable et fondée, l'association sera logée à la même enseigne que les autres potentiels acheteurs, à savoir la remise d'une offre qui sera étudiée en regard des autres, la plus importante remportant la vente.

Espérons donc que l'appel à la récolte de fonds qu'ils ont relayé par voie de presse se fera entendre.

Nous en saurons bientôt davantage. Et je ne manquerai pas, Mme FRENAY, de tenir le Conseil informé de la suite des ventes en cours.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Une intervention ?

Mme FRENAY, Conseillère provinciale (de son banc).- Non. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

Pour la troisième question A28, je donne la parole à Mme Isabelle SAMEDI. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SAMEDI, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Bonjour à tous.

La plupart d'entre vous sont impliqués au sein de leur commune : échevins, conseillers, bourgmestres...

Vous avez une expertise du terrain, d'une commune : de la ville ou en milieu rural, ce qui devrait être un outil précieux pour déplacer les curseurs au sein de cette assemblée, pour anticiper, pour faire évoluer les choses plus rapidement... Ce que l'on peut constater dans les faits, c'est qu'en fait cette expertise n'est tout simplement pas utilisée que ce soit pour questionner les investissements ou les choix stratégiques.

La Province aide quand il faut, la plupart du temps dans l'urgence, mais quelle vision sur le long terme ? Quelles sont les mesures de prévention ?

Pour de nombreux citoyens, en moins d'un an, leur maison a été sinistrée deux fois. C'est aussi pour de nombreuses communes un coût exorbitant qu'il faut absorber. Même si la Région aide, c'est rarement suffisant pour tout amortir.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

Pour les ouvriers communaux, provinciaux, pour la protection civile et les pompiers, c'est un nombre démesuré d'interventions. Cette fois, en Hesbaye nous avons eu la chance de ne pas subir de perte humaine.

A plusieurs reprises, ici ou en Commission, le groupe ECOLO a amené le sujet du dérèglement climatique : les sécheresses, les inondations, etc., en essayant d'attirer votre attention et ce, bien avant les événements dramatiques de juillet dernier. Plusieurs propositions ont été rejetées sans débat ni plus ni moins.

J'imagine que la plupart d'entre vous auront lu le rapport de la commission d'enquête parlementaire menée par le Parlement wallon, sur les causes et la gestion des inondations de juillet 2021. Il y a plusieurs avis d'experts, de gens de terrain. De quoi s'inspirer largement pour changer les curseurs, redéfinir des stratégies, repenser ce que la Province peut faire.

Je cite M. RIGUELLE, Directeur du Centre Régional de Crise : « Chaque membre du gouvernement a la responsabilité de mettre en œuvre les mesures du Plan de Gestion des Risques d'Inondations... ».

Il aurait probablement dû préciser : Chaque membre d'une assemblée, parce qu'en tant qu'élu, Mesdames et Messieurs, il y a un objectif qui devrait prévaloir au-delà de celui d'être réélu, c'est la gestion du bien commun dont vous avez en partie la charge.

Vos mandats actuels vous donnent l'entière responsabilité de l'avenir des citoyens sur nos territoires pour 1 an, 5 ans, 10 ans etc. Et c'est visiblement, pour certains, un objectif qu'ils ont perdu de vue depuis fort longtemps.

En fait, la Province a vraiment un rôle à jouer et je vais vous citer deux points qui me semblent être transversaux.

Je cite : point 20 - dans l'ensemble des procédures de gestion, de construction ou de rénovation des infrastructures publiques, tenir compte du risque d'aggravation des impacts liés aux phénomènes climatiques extrêmes ; point 24 - créer une culture du risque au sein des services publics en coordination avec les différentes autorités en charge du secours.

Lorsque nous déposons une question, vous nous faites le bilan de tout ce que vous avez déjà fait et, effectivement, il y a des choses qui ont été réalisées. Mais ce que nous vous demandons, c'est de prendre la mesure des défis de demain, et pour l'heure nous en restons à un fonctionnement anesthésié, lourd, technocratique. Rien que dans la répartition des budgets, on peut s'interroger sur les objectifs fixés par la majorité.

Et alors que nous fonctionnons toujours comme avant, le monde bouge, les défis changent, et nous subissons maintenant un avant-goût de ce que le dérèglement climatique amènera sur nos territoires.

Et c'est là le paradoxe. Dans cette assemblée, nous votons des budgets pour des projets qui ont été réfléchis, pensés et décidés il y a parfois plusieurs années, qui en fait n'ont plus de raison d'être.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

On ne se pose pas la question de la pertinence du projet. Tout ce qui a été décidé il y a fort longtemps est approuvé sans discussion et parfois pour des investissements considérables.

Qu'en est-il d'une réflexion plus approfondie de l'impact qui est maintenant bien mesurable, en tout cas en partie, de ce que nous allons vivre sur notre province ? Des gens ont été sinistrés deux fois en moins d'un an ! Il y a aussi un risque de sécheresse, il y a vraiment un risque de changement qui se profile.

Il ne s'agit plus de mettre de jolis petits sparadraps sur une hémorragie, il s'agit d'avoir l'honnêteté de dire : on s'est trompé, on a commis des erreurs, il faut que l'on change nos façons d'aborder la ruralité, une analyse rigoureuse et transversale lorsque l'on décide de soutenir et d'investir pour un projet, pour une activité ou tout autre demande de soutien, que cela fasse sens.

D'avoir aussi la possibilité d'évoluer avec son temps, être capable de remettre en cause des décisions prises en amont.

Je vous demande si la Province en est capable ? En a-t-elle envie ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite M. André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Chers collègues,

Mme GAILLARD, Mme SAMEDI aussi, d'abord, je m'étonne de votre intervention : ce n'est pas une question... mais plutôt un genre plaidoyer politique comme ça, une remise en conscience une demande de prise de conscience de chacun ce qui par ailleurs n'est pas mal !

Vous semblez dire que la Province n'a pas conscience de l'urgence climatique, pire qu'elle balaie les interventions Ecolo lorsque vous tenter d'alerter.

Ces deux déclarations sont fausses. Premièrement, nous sommes mobilisés depuis 2015, via la Plan Climat provincial, autour des enjeux climatiques et nous renforçons sans cesse notre action en ce sens, en l'adaptant au contexte.

J'en veux pour exemple, notamment, je ne vous ferai pas la liste de tout ce que nous faisons puisque vous ne souhaitez pas un bilan : ça m'évitera par ailleurs d'être anesthésiant, lourd et technocrate, la favorisation du covoiturage : nos parkings d'EcoVoiturage, au fil des ans, sont de plus en plus congruents, augmentation du coût des carburants, difficultés accrues des

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

déplacements, Il s'agit d'une action qui n'a pas été menée dans l'urgence mais qui s'est construite pour révéler sa pertinence.

Je peux d'ailleurs concéder que ce n'est pas toujours le cas, on le voit avec le projet Covoit'Stop, où le citoyen n'a pas suivi : le manque d'engouement témoignait d'une action « à côté de la plaque » à laquelle on a mis un terme pour nous concentrer sur mieux.

Je pense aux projets des bornes de rechargement électrique. La demande est croissante, nous en avons placé une quarantaine sur notre territoire et la Wallonie nous rejoint seulement dans la dynamique. Nous coupant quelque peu l'herbe sous le pied au passage d'ailleurs, en confiant la mission en province de Liège à d'autres, en travaillant directement avec les Communes et en faisant ainsi fi d'une coordination qui aurait été la moindre des choses.

Toujours dans cette optique d'une vision qui ne s'arrête pas aux échéances électorales mais qui se veut pérenne tout en s'adaptant aux réalités, je prendrai encore l'exemple de la gestion des Cours d'Eau. Nos services font un travail admirable depuis de nombreuses années, respectant les milieux naturels et leur biodiversité. Ils ont été au front avec les inondations. Vous en êtes-vous seulement rendu compte lors de votre lecture du rapport de la commission d'enquête parlementaire ?

Et maintenant ils revoient leurs actions en proposant aux zones sinistrées des études hydrographiques afin de pallier les endroits problématiques et de mieux gérer les futures intempéries, rendues plus nombreuses par le réchauffement climatique ! Je vous rejoins, ne s'agit-il pas là d'une vision sur le long terme ?

On n'est pas du tout dans la dynamique que vous dénoncez, vous nous faites un faux procès !

Deuxièmement, nous ne vous faisons pas taire comme vous nous le reprochez : Madame Samedi, lorsqu'elle présidait la quatrième Commission, avait même eu la possibilité de proposer des sessions de travail sur les thématiques environnementales. Nous en attendons toujours les conclusions deux ans plus tard. N'était-ce pas là l'occasion, pour le groupé Ecolo d'être une force de proposition dépassant le « y a qu'à » ?

De même, comme vous le dites si bien, nous sommes tous ici des élus désignés pour être le relai vers les niveaux de pouvoir compétents : je vous invite donc à jouer ce rôle auprès de la Ministre Tellier que nous avons sollicitée à plusieurs reprises sur des projets environnementaux sur lesquels nous travaillons. Trop occupée, sans doute, elle ne nous a jamais répondu. Oui, je dis bien : jamais répondu à nos courriels.

Pour rester au niveau de la Région wallonne, c'est bien de détricoter nos missions à travers la Réforme des Provinces, encore faudrait-il parfois retrouver du maillage ! Il est urgent que la Région wallonne définisse sa vision de l'action supra-locale car nous ne pouvons concevoir une action de fond sur des sujets aussi capitaux que la question environnementale sans une ligne directrice claire des instances en charge, pour une vision commune à long terme. Mais la Région sait-elle seulement où elle veut aller ?

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

Je pense en effet que l'action publique peut être plus efficace que ce que nous avons connu dans le cadre de la pandémie ou, plus récemment encore, des terribles inondations qui ont frappé notre Province. Ne serait-il pas temps de quelque peu réorganiser l'état ?

Alors, Mesdames les Conseillères, vous pouvez compter sur nos services provinciaux pour tenter de relever au mieux le défi climatique, humblement, et avec nos moyens je le reconnais mais l'inverse est-il vrai ? Madame Samedi, Madame Gaillard, pouvons-nous également compter sur vous ?

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Mme GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, chers Collègues.

Donc, il y a un peu plus de 2 ans, je proposais d'offrir à tout le personnel et à chaque étudiant une gourde et d'installer des fontaines à eau. Une goutte d'eau dans l'océan. Seule proposition de l'opposition acceptée ou presque depuis le début de la législature.

Alors, covoiturage, Covoit'Stop, bornes électriques et attendre plus de 2 ans pour mettre en œuvre ce point me fait un peu penser au Titanic qui a entendu qu'il y avait des icebergs dans la zone mais qui continue à foncer et qui voit l'iceberg mais trop tard, donc look up.

Une petite voix m'a expliqué que les gourdes étaient bien arrivées mais pas encore les fontaines à eau et donc que les gourdes étaient stockées en attendant les fontaines. Mais pourquoi ? Je vais vous dire un secret : partout où il y a des robinets, si, si, je vous assure, l'eau courante est installée dans chaque habitation, chaque gourde pourrait dès lors être remplie sans attendre les fontaines à eau et donc être très utiles.

Isabelle vous a parlé du rapport sur les inondations mais un autre rapport, qui est sorti au printemps, celui du GIEC, qui nous dit, un petit extrait : « pour atteindre les objectifs des accords de Paris, il faut baisser les émissions de gaz à effet de serre de 43 % d'ici 2030. »

A l'heure actuelle, elle monte encore de 1 à 1,5 % par an. Les conclusions de la Commission spéciale vous ont été envoyées en avril 2021, le dernier mail a été envoyé en avril, toujours 21, par la Présidente de la Commission spéciale. Les travaux de cette Commission avaient pourtant bien avancé entre Conseillers et l'administration. Nous attendons toujours le retour du Collège et il me semble aussi que le MR fait partie de la majorité à la Région Wallonne.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère.

M. DENIS, Député provincial (de son banc).- Je peux répondre Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je ne pense pas ! Vous aurez l'occasion de répondre probablement lors d'une Commission.

Pour la quatrième question A29, je donne la parole à M. Marc MAGNERY. Vous avez la

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, je vais détendre l'ambiance. Bonjour à tous.

Savez-vous que ce dimanche 12 juin, des citoyens ont marché sur une distance de 13 kilomètres entre Ans et Chênée ? Ils ont ainsi choisi de marcher sur le tracé d'un projet qu'ils estiment indispensable à l'agglomération liégeoise, la construction d'une seconde ligne de tram, la bien-nommée « Transurbaine ».

« Gouverner, c'est prévoir. » Après la ligne de fond de vallée actuellement en chantier, une seconde ligne de tramway transversale, reliant le plateau ansois à Chênée est déjà une nécessité pour les 500.000 habitants de l'agglomération liégeoise.

Comparaison n'est pas raison, mais une petite recherche chez nos amis français est très instructive à ce sujet.

Angers, Besançon, Caen, Mulhouse, Reims, Rouen, Dijon, toutes ces villes et agglomérations de France sont moins peuplées que celles de Liège et pourtant, toutes ces villes disposent au moins 2 lignes de tram. Pour prendre un exemple de taille plus comparable, la ville de Grenoble par exemple, dispose elle, de 5 lignes de tram.

Le Bus à Haut Niveau de Service, dit pour les plus aguerris sur le dossier BHNS, prévu sur cet itinéraire est déjà une avancée majeure en termes de mobilité. Pour ceux qui ne savent pas, un bus à haut niveau de service, c'est entre le bus et le tramway, à moitié en site propre. Voilà. Entre un bus et un tramway mais ça reste un bus.

Donc, ce bus à haut niveau de service est déjà une avancée mais il risque très rapidement de montrer ses limites en termes de capacité. De plus, un tram n'est pas un bus. Permettez-moi de rapidement énoncer quelques points forts de ce projet.

Une Transurbaine tramifiée, c'est d'abord relever le défi de notre génération, et mes collègues viennent d'en parler, celui qui sous-tend tous les autres : le défi climatique. J'ai d'ailleurs une petite anecdote à vous raconter. Je fais évaluer mon cours de géographie par mes élèves, anonymement ils ont le droit de me remettre des petits commentaires et j'ai deux élèves qui m'ont mis dans ces petits commentaires « Monsieur Magnery, votre cours, parce que c'est dans le programme de quatrième comme ça vous savez, Monsieur Magnery votre cours sur le réchauffement climatique, il est assez déprimant ».

Et pourtant, je ne crois pas être le professeur le moins drôle ou celui qui sourit le moins, mais je pense que les faits sont là, et quand les faits sont exposés, ils sont parfois durs quand on a 16 ans.

Et ce défi, je dis celui de notre génération, et bien c'est surtout de leur génération mais en fait, on est déjà dedans, c'est notre défi à tous. Et donc, cette petite anecdote dehors, le tram répond à ce défi climatique pourquoi, et bien parce qu'il diminue la part des émissions de gaz à effet de serre des transports et 20 % plus ou moins de nos gaz à effet de serre en offrant aux

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

citoyens non pas des interdits, et c'est important parce qu'on en parle encore actuellement de l'interdiction des voitures de société ou arrêter de les financer, mais en créant des alternatives désirables. Il faut créer chez les citoyens des désirs, du rêve, et un tram c'est quelque chose, malgré les travaux actuels, qui offre une perspective désirable pour les citoyens.

Autre argument, une Transurbaine tramifiée, c'est également améliorer la qualité de l'air dans nos villes. La mauvaise qualité de l'air était responsable et ce sont des chiffres véridiques, de 10.000 morts en 2016 en Belgique. C'est une étude très sérieuse menée par l'agence européenne pour l'environnement qui le dit.

Une Transurbaine tramifiée, c'est aussi une nécessité sociale dans une agglomération où la pauvreté et la précarité sont encore présentes. Face à l'explosion du coût des transports et de son énergie, les transports publics sont une réponse essentielle. Autrement plus pérenne, je suis désolé pour la petite pique mais je le pense tellement, autrement plus pérenne qu'une éphémère diminution de la TVA, permettre à chaque habitant de se déplacer de manière efficace, confortable et à bas coût est un enjeu fondamental.

Dernier argument, une Transurbaine tramifiée, c'est enfin en terme d'aménagement du territoire, en traversant des quartiers densément peuplés ou en reconstruction, la seconde colonne vertébrale d'une agglomération liégeoise plus équilibrée, dynamique et moderne en 2040.

Face à cet enjeu qui dépasse clairement les limites de la ville de Liège puisqu'il implique directement les villes et communes de Ans, Grâce-Hollogne, Liège, Saint-Nicolas et Chaudfontaine, mais aussi par son ambition structurante pour une grande partie de la Province de Liège, ma question est la suivante : le Collège provincial partage-t-il l'ambition de la mise en place de la Transurbaine ?

Si oui, de quelle manière la Province pourrait-elle apporter son concours, qu'il soit technique, administratif, voire même financier sait-on jamais, par exemple au sein du GRE-Liège ou de Liège Métropole à la réalisation de ce projet ?

Merci pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite M. Claude KLENKENBERG, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial - Président.

M. KLENKENBERG, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur la Directeur général provincial, chers Collègues,

J'ai déjà appris quelque chose cet après-midi, j'ignorais que vous étiez professeur de géographie, donc c'est déjà un élément important pour cet après-midi. C'est toujours agréable d'apprendre des choses au long de la journée.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre question même si je dois reconnaître que je trouve sa formulation un peu étrange. Vous vous en doutiez.

En effet, s'interroger sur un éventuel intérêt provincial pour un projet comme la Transurbaine, cela équivaut tout simplement à se demander si la Province de Liège est sensible au défi climatique et aux enjeux de mobilité, qui sont d'ailleurs intimement liés.

A moins d'être de mauvaise foi, ce qui ne fait heureusement pas partie, je pense, de vos rares défauts et peut-être même que vous n'en n'avez pas, vous ne serez donc pas surpris d'apprendre que, bien évidemment, tout pouvoir public ne peut que se sentir concerné par un projet visant à améliorer la qualité et l'offre de transports publics et contribuer ainsi à diminuer collectivement notre empreinte carbonique.

Par ailleurs, en tant qu'employeur de plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'agents qui fréquentent quotidiennement la Ville de Liège et sa périphérie, nous sommes bien sûrs favorables à toute réflexion visant à faciliter la mobilité de nos collaborateurs, qui rencontrent des difficultés quotidiennes pour accéder à leur lieu de travail. Je suppose que vous fréquentez Liège comme moi, avec les travaux du tram actuels, ce n'est déjà pas évident donc on va essayer de terminer déjà celui-là.

Cependant, malgré toute l'affection que nous portons à cette idée, il ne vous aura pas échappé qu'elle relève de compétences régionales et devrait dès lors d'abord être débattue au sein des structures telles que l'OTW, Opérateur de Transport de Wallonie, voire pourquoi pas au sein de la Conférence d'arrondissement concernée, où nous sommes activement présents également.

Aussi, plutôt que de se ménager des effets médiatiques sur la création de telle ou telle ligne, j'estime que nous devons prendre de la hauteur, à l'instar de l'excellent travail qui avait été mené dans le cadre du Schéma de développement territorial, pour privilégier une offre de transports publics structurante et une réflexion de fond pour améliorer le service sur l'ensemble du territoire rural, urbain et péri-urbain en mettant en connexion l'ensemble des moyens de transports.

Monsieur le Conseiller, je tiens à être très clair : si je suis occupé à renvoyer votre proposition singulière dans le camp des autorités régionales, je tiens à rappeler fermement que la Province de Liège prend déjà largement sa part face au défi climatique, et ce au travers de multiples initiatives notamment compilées dans le Plan Climat, mon collègue vient d'en parler, porté par mon collègue André DENIS.

Ainsi, une large part de ce Plan s'attaque à la réduction de l'empreinte environnementale de notre action, ainsi que celle de nos collaborateurs.

En toute logique, cette dynamique passe par une préférence donnée à la mobilité durable et à toute pratique écoresponsable de celle-ci, pour citer quelques exemples : le covoiturage et ses parkings d'EcoVoiturage ; la multi modalité (vélos et voitures électriques partagés allant de pair avec le placement de bornes de rechargement) on se répète car nous n'avons pas discuté ensemble des réponses du Collège ; l'incitation à l'usage des transports en commun via le

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

remboursement des abonnements ; des parkings de délestage ou encore une volonté accrue de réduire des déplacements superflus pour l'ensemble de nos agents.

Dans cet esprit, la Province de Liège est donc favorable à tout ce qui participe à l'amélioration d'une mobilité multimodale.

La ligne de tram en construction mais aussi les Bus dits « à Haut Niveau de Service », font ainsi partie des projets qui vont venir faire écho aux nôtres, en particulier à l'égard de la mobilité des agents provinciaux, au vu des nombreuses infrastructures provinciales liégeoises présentes sur le parcours du futur tram.

Avant de conclure, je m'en serais voulu de ne pas également évoquer les enjeux touristiques liés à la mobilité douce puisque j'ai souhaité placer la découverte touristique de la Ville sous un angle écoresponsable en misant sur le slow-tourisme, et ce, au travers de deux projets majeurs que vous connaissez sûrement : d'une part, un soutien accru au tourisme fluvial au travers de la navette permettant de relier tout le bassin liégeois du cœur historique jusqu'à Fragnée, soit un moyen de locomotion collectif, doux, pratique, durable et structurant et d'autre part, le développement futur du réseau en points-nœuds reliant le centre-ville et la périphérie, déjà déployé actuellement sur plus de 1.600 kilomètres, l'objectif s'est d'atteindre les 2500, balisés au niveau du territoire provincial

Monsieur le Conseiller, vous l'aurez compris : la Province de Liège, en se positionnant comme accompagnatrice d'une transition vers des modèles sociétaux et de consommation plus durables et responsables, est tout à fait prête à entendre, voire soutenir des pistes de solutions telles que le tram et les Bus à Haut Niveau de Service bien que ces projets, comme je l'ai dit, ne relèvent pas spécifiquement de ses compétences. Au mieux, ils s'inscriront dans la complémentarité de notre action déjà très efficace en la matière.

Pour conclure, tout ceci me rappelle une citation de l'auteur brésilien Paulo Coehlo, qui disait : « *Les rêves donnent du travail* ». Dans le cas d'espèce, Monsieur le conseiller, nous pouvons rêver au sein de cette assemblée d'une magnifique Transurbaine, mais ne privons pas la Région Wallonne et son ministre écolo de la mobilité du travail qui lui échoit dans ce dossier. Nous pouvons et nous serons toujours à vos côtés pour de telles initiatives.

D'autant plus que, comme le disait Henri Jeanson : "Le travail est un trésor... », ce à quoi il ajoutait « Le travail des autres, cela va de soi."

Merci pour votre attention et inutile de noter, dans la minute qui suit, vous allez recevoir mon intervention sur votre boîte mails.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Y a-t-il des demandes d'interventions ? M. MAGNERY.

M. MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- C'est le privilège de la minorité, ou de l'opposition c'est selon comment vous nous voyez. Merci Monsieur le Président.

Très rapidement une petite réponse mais en fait je n'ai pas envie de rentrer dans la

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

politique politicienne parce que c'est vrai, le Ministre du Transport à la Région Wallonne est un ECOLO mais on a besoin de tout le monde pour ce genre de projets.

On a besoin de tous les Liégeois et on n'a pas besoin, je pense vraiment, de se lancer des petites piques, on a besoin de voir un horizon commun et de se dire : ça c'est bon pour l'agglomération liégeoise. Et c'est vers là qu'on doit aller et d'ailleurs, et bien vous êtes au Gouvernement Wallon aussi donc, voilà, plus qu'une petite pique, moi je souhaiterais vraiment de la part de la Province qu'elle apporte son concours et d'ailleurs, si vous avez répondu à ma question sur le Collège partage-t-il l'ambition, je vais essayer de tirer le positif, j'ai plutôt compris « oui », mais de quelle manière peut-elle apporter son concours, voilà, je suis assez peu satisfait de la réponse donnée sur le projet de la Transurbaine, je pense que la Province a une expertise qu'elle peut amener.

J'entends bien la question de la compétence qui est posée mais si la Province se restreignait à ses compétences pures et dures, on ne ferait peut-être plus grand-chose non plus, et donc, voilà, je pensais vraiment intéressant de poser cette question-là de comment nous, institution provinciale, nous pouvons apporter notre concours à ce projet.

Dernière petite chose, vous parliez de mobilité dans l'agglomération liégeoise, n'oubliez pas la mise en place du télétravail pour les agents provinciaux, c'est peut-être quelque chose sur lequel on doit encore appuyer.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

VII.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 21-22/276 : Adoption du rapport de rémunération des membres du Conseil provincial et du Collège provincial pour l'année 2021, établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 21-22/276).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune question. C'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/277 : Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement d'un membre et anciens membres du groupe ECOLO.

Document 21-22/278 : Représentation provinciale au sein du Conseil d'administration de la Société intercommunale « Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise », en abrégé « I.G.I.L. » : proposition de désignation d'un administrateur et d'un observateur avec voix consultative.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 4 et 5 de l'ordre du jour (documents 21-22/277, 21-22/278) ont été regroupés à la demande des membres du Bureau.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par consensus que votre Bureau vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions du Bureau en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 21-22/279 : Octroi de subventions en matière de Relations Institutionnelles – Demande de soutien de l'asbl « GREOVA » – Organisation de la 42ème édition de la Fête du Fromage au Château de Harzé les 13 et 14 août 2022.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 21-22/279).

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/280 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes, en faveur de la Ville de Limbourg (prise en charge du coût de la location de 3 containers pour une période de 1 an et du coût de la TVA d'une précédente location) – Dotation wallonne destinée à participer aux charges exceptionnelles liées aux inondations des 14 et 15 juillet 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 21-22/280).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/281 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Festival Vacances Théâtre de Stavelot » – Organisation de la 56ème édition du Festival Vacances Théâtre de Stavelot du 1er au 10 juillet 2022.

Document 21-22/282 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Chez Monique », dans le cadre d’une demande de prolongation de délai de production de justificatifs.

Document 21-22/283 : Octroi de subventions en matière de Culture, d’Infrastructures et de Développement durable, et de Supracommunalité – Demande de soutien de l’asbl « Festival Africain de Liège », dans le cadre de l’organisation de la 9ème édition du Festival africain de Liège le 2 juillet 2022.

Document 21-22/312 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « DeFo », dans le cadre du Festival de marionnettes-théâtres d’objets et arts associés « Le petit poucet le festival », du 25 au 27 juin 2022 à Liège.

Document 21-22/313 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Jeunesses Musicales de Liège » – 5ème édition du « Wégimont Festival » le 26 juin 2022 au Domaine provincial de Wégimont.

Document 21-22/314 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Centre culturel d’Engis », dans le cadre de la 25ème édition du Festival « Les Tchaornis », les 2 et 3 juillet 2022 à Engis.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de l’ordre du jour (documents 21-22/281 à 21-22/283 et 21-22/312 à 21-22/341) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Les documents 281, 282 et 312 ayant soulevé des questions, j’invite le rapporteur, Mme Victoria VANDEBERG, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme VANDEBERG, Rapporteur (à la tribune).- je vous remercie Monsieur le Président, chers Collègues.

Voici donc le rapport par rapport à ces quelques points de la Commission un de ce mardi. Une première question est posée, qui porte d’ailleurs sur l’ensemble des points, c’est une question générale qui indique que, presque à chaque fois, la Province intervient finalement pour le montant de la perte annoncée par l’événement ou l’association. Est-ce que ce genre de perte est structurel ? Le Conseiller s’en quiete.

Il est répondu que c’est un budget prévisionnel qui est envoyé à la Province. Les associations, asbl et autres espèrent obtenir ce montant de la Province mais nous ne sommes

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

pas obligés, évidemment, d'y répondre et nous avons le choix par rapport à la subvention qui est donnée. Il est évidemment précisé que les collaborations sont de qualité et que le but évidemment n'est pas d'avoir un déficit structurel dans les associations qui sont aidées.

Une deuxième question porte sur le point 282, et demande pourquoi il n'y a pas de justificatif pour le chapiteau, le véhicule et le transpalette et demande donc si ces achats ont été faits ? Normalement, les justificatifs devraient déjà avoir été transmis.

Il est répondu que le COVID a empêché les actions et les investissements de cette association et que c'est de la consommation de fonctionnement et que donc, dans le temps supplémentaire qui est ici donné par la Province, ils espèrent avoir fait l'achat de ce véhicule, de ce chapiteau et de ce transpalette.

Il est précisé également que la Province a continué de soutenir le secteur associatif pendant toute la période de crise et donc que beaucoup ont demandé un délai justement pour mettre en œuvre leurs projets. Ils parlent également de restructuration et cela est dû au fait que des aides sont données à ces associations de la Province mais également d'autres niveaux de pouvoir et que d'autres niveaux de pouvoir ont changé parfois leur politique et que donc, de ce fait, et par des aides moindres qui leur sont données, les associations doivent restructurer leurs dépenses.

Et ensuite, une dernière question sur le point 312 et un commentaire, qui s'interroge sur la gestion vu que la justification n'est pas encore envoyée et ce, pour cause de pandémie, et donc la réponse qui est donnée est que celle-ci va être envoyée très prochainement mais que de toute manière, de manière générale, si les moyens ne sont pas engagés ils seront évidemment réclamés par la Province.

Ces points sont votés à 8 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Les trois autres documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Le document 283 a également été soumis à l'examen de la quatrième Commission où il n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

Document 21-22/285 : Budget provincial 2022 – 2ème série de modifications.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 21-22/285).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Victoria VANDEBERG, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme VANDEBERG, Rapporteur (à la tribune).- je vous remercie Monsieur le Président, chers Collègues.

Voici le rapport relatif à ce point et à ce document 285. Une première question est posée au niveau du clic sur l'énergie. Un Conseiller s'interroge sur le système qui est mis en place à ce niveau-là.

Il est répondu que nous sommes dans un système contractuel et dans le cadre du marché avec les prestataires, une fois par trimestre, nous avons la possibilité de figer les prix. C'est un système assez complexe qui demande de la réflexion et anticipation pour se prémunir de l'évolution.

Les prestataires ont également du mal à anticiper, il faut savoir qu'il y a des variations de 10 % Mégawatts même sur une demi-journée. La relation est complexe avec les tiers lorsqu'une remise d'offre est demandée, elle est valable seulement d'ailleurs pendant quelques minutes.

Au niveau donc de ce clic, le Collège avait établi des montants pivots dans la fourchette basse de ce qu'on peut avoir pour le moment et cela a été figé jusqu'à la fin de cette année et ce le sera également pour l'année 2023 et l'année 2024.

Pour le moment, il n'y avait pas la possibilité de prévisionner pour le budget 2023 donc ça permet, ici, par ce système de clic d'avoir une vision à court et moyen terme. Cela a également une répercussion sur les communes qui sont dans le marché provincial, une information leur a d'ailleurs été communiquée pour faire un état de la situation et malheureusement, nous n'avons pas de solution miracle mais nous essayons de nous prémunir d'une évolution fulgurante des prix.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

Si on ne fige pas les prix, c'est la moyenne du prix du mois précédent qui est appliquée et la réflexion pour plus tard, c'est de se demander si le variable est toujours intéressant, à savoir que pour le moment un prix fixe n'existe plus.

Une deuxième question est posée par rapport à la problématique de sel qui est devenu inutilisable. Il est répondu que celui-ci est périssable, qu'il s'est solidifié et que les événements récents l'ont rendu inutilisable. Il a perdu ses caractéristiques et dans les 100.000 €, il y a donc du réapprovisionnement en conditionnement mais également le recyclage du sel qui est compris dans ces 100.000 €.

Une troisième question est posée par rapport aux subsides APE, donc à la page 3 des recettes et il est répondu que c'est une question d'écriture, une modification avait été faite lors de la modification de mars et ici, un changement doit être refait mais seulement au niveau de l'écriture mais rien ne change au niveau des montants globaux.

Une quatrième question est posée quant à la fluctuation des frais de fonctionnement des différentes entités afin de savoir si celles-ci sont liées à l'isolation des bâtiments ? Effectivement, il est difficilement quantifiable pour le moment de savoir quels frais de fonctionnement sont pour quels bâtiments mais il y a une volonté de quantifier justement l'utilisation par bâti et c'est une démarche initiée avec les compteurs intelligents notamment pour avoir une forme de pédagogie et de rappeler évidemment aux agents les principes de base pour l'utilisation des énergies.

Une cinquième question est posée quant à l'augmentation de l'emprunt pour travaux pour le Pôle des Savoirs. Il est répondu que ce sont les imprévus liés au marché et le coût des matériaux qui impliquent cette augmentation.

Une sixième et dernière question est posée par rapport à l'achat de la caserne Saint Laurent. Un Conseiller indique que cet achat serait un gouffre énergétique et demande si on ne pourrait pas revenir sur la décision ?

Il est répondu qu'il y a eu une réponse justement par rapport à ce projet pour avoir une activité au niveau de la géothermie et que ce projet d'achat a été initié lorsqu'on ne pouvait pas imaginer la montée des prix qui se passe actuellement mais les infrastructures sont bien conscientes des problèmes énergétiques, il y a un travail important mené par les Infras au niveau également des subventionnements et puis de la recherche de projets notamment par rapport à la géothermie et donc par rapport aux subsides pour réhabiliter le bâtiment en termes énergétiques.

La qualité de la présentation est également soulignée lors de la Commission et le rapport est approuvé à 7 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale pour ce compte-rendu particulièrement complet. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB.

Qui s'abstient ? Le groupe LES ENGAGÉS-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/286 : Prise de connaissance de l'application des dispositions de l'article 10 de l'Arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale – Budget provincial 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 21-22/286).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. Votre deuxième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 21-22/287 : Désignation au 1er juillet 2022 d'un nouveau receveur spécial à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Seraing-Jemeppe.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 21-22/287).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Mme Deborah COLOMBINI, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme COLOMBINI, Rapporteur (à la tribune).- Chers Collègues.

Ce ne sont pas des questions mais une toute petite question qui a été posée quant à ce point. Donc, une Commissaire s'interrogeait sur ce qui motivait le remplacement de l'agent et il lui a été répondu qu'il s'agissait d'un remplacement en sa qualité et non dans son emploi. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Et bien, une toute petite question donne droit à un tout petit résumé. Et le résultat des votes est de 9 voix pour et 2 abstentions.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/288 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Friends Boxe » – Organisation d'un gala de boxe Thai (la Nuit des Gladiateurs) le 25 juin 2022 à l'Espace sport de Fléron.

Document 21-22/289 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Olympic Urban Festival » – Organisation de l'Urban Youth Games les 23 et 24 juin 2022 à Waremmes.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 17 et 18 de l'ordre du jour (documents 21-22/288, 21-22/289) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 289 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Caroline LEBEAU, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LEBEAU, Rapporteur (à la tribune).- Bonjour,

Ce point a donné lieu à deux questions.

Un Commissaire demande si ça ne fait pas un peu double emploi par rapport à l'organisation de la découverte de sports car quand on regarde la programmation c'est la même chose ? Et si c'est ouvert à toutes les écoles ou juste Waremmes ?

Il est répondu que les programmations sont complémentaires et que cette organisation est ouverte à toutes les écoles.

Ce point donne lieu à un vote : 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Le document 288 n'ayant

soulevé aucune question, c'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 21-22/290 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Rollingchairs », dans le cadre de l'achat d'une chaise roulante adaptée aux personnes en surcharge pondérale, durant l'exercice 2022.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 21-22/290).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022**Document 21-22/291 : Avenant n°1 à la convention relative à l'entrée de la Province de Liège dans l'Intercommunale de soins spécialisés de Liège (ISoSL) et à la reprise des activités du Centre Hospitalier spécialité L'Accueil de Lierneux et de la maison de soins psychiatriques par ISoSL.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 21-22/291).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Mme Sandrina GAILLARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc, la Commission numéro 2 a examiné le point 21-22/291 ce mardi 14 juin.

Madame la Députée a rappelé l'historique du dossier. En sa séance du 5 juillet 2012, l'Assemblée provinciale marquait son accord sur la reprise de l'activité du Centre hospitalier spécialisé l'Accueil et de la Maison des soins psychiatriques de Lierneux par ISOSL via une convention de cession et ainsi que sur l'acquisition de la qualité de membre de la Province au sein de l'Intercommunale.

Il y avait la volonté d'assurer la pérennité de cette institution spécialisée en matière de santé mentale sur le territoire provincial en milieu rural et cela représentait aussi un pôle économique et social important tout en la maintenant dans le secteur public. Un site qui a plus de 125 ans.

En 2012, c'était une compétence fédérale et donc les investissements dans l'infrastructure étaient assurés par le BMF, je ne sais pas ce que c'est, mais depuis lors c'est devenu une compétence régionale. Ils n'ont pas donc pu toucher l'enveloppe qui avait été prévue pour l'Intercommunale.

Depuis 2012, la Province verse une avance de trésorerie égale à la moitié du plafond de couverture du déficit qui, au départ, devrait être remboursé mais pour les années 20, 21 et 22 l'Institution demande le versement de la couverture de déficit de ces 3 années sans remboursement pour 750.000€. En 2023, il y aura une ligne budgétaire ouverte de 750.000 €. Le centre dernier recevra donc un total de 1.500.000 euros.

Le CA a fait le choix de ne pas utiliser la totalité de la possibilité d'aller dans le déficit en investissant dans l'infrastructure. Monsieur le Directeur qui était présent ainsi que le Directeur médical, précise qu'ils ont géré en bon père de famille sur base des enveloppes tout en maintenant un certain nombre d'activités bien particulières.

Cette somme de 1.500.000 € sera consacrée principalement à 4 projets dont 2 qui sont les plus caractéristiques nous ont été présentés.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

Des activités qui montrent le caractère rural avec ce souci de perpétuer ces activités dans le cadre de la création d'une nouvelle infrastructure hospitalière pour lequel un auteur de projet a déjà été désigné et pour lequel des accords de principe ont été obtenus au niveau de la Région Wallonne qui permettront d'avoir la garantie du maintien d'une activité de santé mentale importante sur site que ce soit au niveau hospitalier mais aussi dans le cadre d'activités qui sont également accessibles à des personnes en ambulatoire.

Il s'agit du projet positif « Agritude », projet qui vise à permettre aux patients qui le souhaitent de participer à des travaux à la ferme. Ce projet était cofinancé par le FEDAER et l'avicq depuis 2016 mais le projet va perdre ce financement.

Le second étant le jardin thérapeutique, un projet de jardin communautaire qui sera ouvert aux patients et à la population. Ce projet nécessite l'assainissement du terrain mais également un encadrement 7 jours sur 7 pour son entretien, il s'inscrit dans la réforme de la santé mentale qui souhaite déstigmatiser la maladie par une meilleure intégration dans la société.

Dans ce centre il y a 253 lits avec un taux d'occupation journalier de 80%, un hôpital de jour une polyclinique une maison protégée et des logements transits.

L'établissement peut accueillir tout type de malade psychiatriques avec des unités bien distinctes, il y a une unité psycho-gériatrique avec des lits réservés pour les urgences.

Le vote : 9 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

M. Serge CAPPA, Chef de groupe (de son banc).- Je suis sorti Président.

M. LE PRESIDENT.- Oui, excusez-moi.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022**Document 21-22/292 : Adaptation du montant des redevances annuelles de pension dans les internats des établissements provinciaux d'enseignement : montants et modalités de paiement 2022-2023.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 21-22/292).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 11 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/293 : Adhésion à la centrale d'achat du Service Public Fédéral « BOSA » (Beleid & Ondersteuning / Stratégie & Appui) liée au marché de services Accessibilité des sites Internet et des applications mobiles des services publics « M1104 ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 21-22/293).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 11 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/294 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Pays de la Haute-Amblève » – Activités 2022 du label « Made in » et du « GAL ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 21-22/294).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Grégory PIRON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. PIRON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est réunie ce lundi 13 juin 2022 dans les bâtiments du Val Benoit. Des questions et remarques ont été soulevées concernant le document 21-22/294.

Une Commissaire posait cette question : quand le GAL a-t-il été créé ? Il lui est répondu qu'il n'a pas encore été créé. Elle estime que le montant octroyé est important alors que des subsides ont déjà été octroyés par le passé pour « Changeons demain » et « Cercle Intermills ». Elle trouve que cela fait doublon.

Elle trouve également qu'il n'est pas logique que les producteurs locaux doivent s'acquitter de certaines sommes pour y être représentés. Monsieur le Député en charge se justifie par les faits que : il existe déjà des GAL un peu partout en Wallonie ; que la Province ne subsidie pas les GAL, la Région Wallonne octroiera des subsides en 2024 pour les dossiers GAL rentrés en 2023 ; se caractérise par une dynamique entrepreneuriale ; subsides à hauteur de 1,2 million sur 4 ans, 90 % Europe et 10 % Commune et privé.

Beaucoup de communes veulent favoriser la ruralité, un GAL de 70 entreprises est une opportunité et qu'il s'agit d'une dynamique territoriale qui en vaut la peine.

Les votes : 7 pour, 1 contre, 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP et le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/295 : I.I.L.E. : Première assemblée générale ordinaire fixée au 20 juin 2022.

Document 21-22/296 : INTRADEL : Première assemblée générale ordinaire fixée au 23 juin 2022.

Document 21-22/297 : CHR Citadelle : Première assemblée générale ordinaire fixée au 24 juin 2022.

Document 21-22/298 : ECETIA Intercommunale : Première assemblée générale ordinaire fixée au 28 juin 2022.

Document 21-22/299 : ECETIA Finances : Première assemblée générale ordinaire fixée au 28 juin 2022.

Document 21-22/300 : SPI : Première assemblée générale ordinaire fixée au 28 juin 2022.

Document 21-22/301 : ENODIA : Première assemblée générale ordinaire fixée au 29 juin 2022.

Document 21-22/302 : ISoSL : Première assemblée générale ordinaire fixée au 29 juin 2022.

Document 21-22/303 : CHR Verviers : Première assemblée générale ordinaire fixée au 30 juin 2022.

Document 21-22/304 : NEOMANSIO : Première assemblée générale ordinaire fixée au 30 juin 2022.

Document 21-22/305 : I.G.I.L. : Première assemblée générale ordinaire fixée au 30 juin 2022.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 et 35 de l'ordre du

jour (documents 21-22/295 à 21-22/305) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces onze documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces onze documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les onze résolutions.

Document 21-22/306 : I.G.I.L. : Assemblée générale extraordinaire fixée au 30 juin 2022.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour (document 21-22/306).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022**Document 21-22/307 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2022 – 3ème série.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 21-22/307).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/308 : Tarification du Centre d'impression face à la problématique mondiale d'approvisionnement en papier d'imprimerie ayant des conséquences sur l'approvisionnement et l'instabilité des prix d'achat.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 37 de l'ordre du jour (document 21-22/308).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/309 : Avis à donner sur la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2022 arrêtée par l'Établissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 38 de l'ordre du jour (document 21-22/309).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/310 : Avis sur le projet de budget 2023 de l'Établissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 21-22/310).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 2022

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/311 : Approbation du rapport d'activités et des comptes annuels de la régie provinciale autonome « Régie provinciale d'édition » arrêtés au 31 décembre 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour (document 21-22/311).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2022.

M. LE PRESIDENT.- Point 41 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 7 juillet 2022 à 16H30.

La réunion publique est levée à 17H50'.

X.- Huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai M. le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.